

**GARDERIE PERISCOLAIRE ET
ACCOMPAGNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE
DES COMMUNES DE KERNOUES ET SAINT-FREGANT
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Tél. : 02.98.84.05.04 - e-mail : accueil.mairiekernoues@orange.fr

DOCUMENTS A RETOURNER :

A la mairie de Kernouës pour les nouveaux élèves, avant la rentrée scolaire.

A l'agent d'animation pour les renouvellements d'inscriptions pour le 11/09 au plus tard.

Toutes les données demandées sont obligatoires.

FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS GARDERIE

Enfant :

Nom et prénom : Date de naissance :

COORDONNEES ENFANTS ET PARENTS / RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Les coordonnées recueillies sont celles transmises par l'école : classe, numéros de téléphone, adresse (s) mail (s), adresse (s) postale (s), dans le respect du Règlement Général sur la protection des données. Si des coordonnées distinctes doivent être mentionnées, merci de l'indiquer ici :

.....
.....

DISPOSITIONS EN CAS D'URGENCE

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Adresse postale :

Numéros de téléphone :

Médecin traitant :

Nom et prénom :

Adresse postale :

Numéros de téléphone :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SANTE DE L'ENFANT

PAI (Plan d'accompagnement individuel)

L'enfant disposait-il d'un PAI l'année scolaire précédente ? oui non

Si oui, un renouvellement au titre de l'année scolaire concernée par cette inscription est-il envisagé ?

oui non

Si oui, merci de fournir un exemplaire du PAI précédent puis une fois renouvelé, le formulaire de renouvellement et ou le nouveau PAI.

Vaccinations obligatoires à jour

- En cochant cette case, j'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Eventuelles maladies, allergies... ne faisant pas l'objet d'un PAI :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ADRESSE D'ENVOI DE LA FACTURE (1 seule adresse possible)

- Chez les parents (domicile commun)
- Chez un seul parent ou autre représentant légal, précisez lequel :

AUTORISATIONS

- Je soussigné(s) :
- Autorise l'agent d'animation de la garderie périscolaire à prendre, en cas d'urgence, toutes les décisions relatives à l'état de santé de mon enfant.
- Autorise l'agent d'animation de la garderie périscolaire à confier mon enfant à
- sur présentation d'une pièce d'identité ou à toute autre personne munie d'une autorisation écrite des parents et sur présentation d'une pièce d'identité.**
- Autorise mon enfant à quitter seul la garderie pour rentrer à notre domicile.

Fait à Kernouës, le
Signature(s)

REGLEMENT INTERIEUR / NOTE D'INFORMATION

- Je soussigné(e)(s) :
- Parent (1) :
- Parent (2) :
- Autre responsable légal :

Certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la note d'information attenante du service de garderie périscolaire intercommunale et s'engage(nt) à les respecter.

Fait à Kernouës, le
Lu et approuvé
Signature du parent (1),

Fait à Kernouës, le
Lu et approuvé
Signature du parent (2),

Fait à Kernouës, le
Lu et approuvé
Signature responsable légal
(autre que parents),

FICHE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

- Je souhaite** bénéficier du service de transport scolaire : je complète la fiche ci-dessous
- Je ne souhaite pas** bénéficier du service transport scolaire



BREIZHGO
Le réseau de transport public 100% Breizhgo

Année scolaire
2021/2023

Fiche d'inscription aux transports scolaires en Finistère Transport quotidien

A retourner chez l'organisateur avant le

Élève		A remplir par la famille
NOM* :		
Prénom* :		Né le* :
Tél. mobile / SMS :		
Courriel :@		

Représentant(s) de l'élève		A remplir par la famille
NOM Prénom* :		NOM Prénom* :
Adresse* :		Adresse* :
Commune* : Code postal* :		Commune* : Code postal* :
Tél. fixe : Tél. mobile :		Tél. fixe : Tél. mobile :
Courriel :@		Courriel :@

Vous serez scolarisé.e					A remplir par la famille
Établissement fréquenté* (Dénomination - ville)	Classe suivie* (Section)	Langues étudiées*	Option*	Réservé à l'administration	
		1 2 3			

Autre(s) enfant(s) transporté(s) par BreizhGo				
NOM*	Prénom*	Date de naissance* (par ordre décroissant)	Établissement*	Classe*

A remplir par la famille	À REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR
Date du 1 ^{er} jour de transport* :	Transporteur :
Point de montée :	Libellé de la ligne :
Signature(s) des représentants de l'élève*	Numéro de la ligne :
	Point de montée :

* Champs obligatoires

SIGNATURE DU REGLEMENT CI-DESSOUS :

Précision : dans le cadre du transport entre les deux communes, aucun titre de transport n'est délivré et ni exigé.

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ ET DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN FINISTÈRE

Le présent règlement a pour but

1. d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés
- * aux transports scolaires ;
2. de prévenir les accidents.

Titre de transport

Tout usager doit être en possession d'un titre de transport qui doit être présenté au conducteur à la montée ainsi qu'à tout contrôle dans le car. En cas de non présentation de la carte, le conducteur est en droit de demander à l'usager scolaire le paiement d'un titre unitaire, voire de lui refuser l'accès au car.

Entre le domicile et l'arrêt

- Rester attentif à la circulation, notamment en traversant la chaussée.
- Porter un équipement rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes
- Se présenter au point d'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car.

Pendant le voyage en car

- Présenter son titre de transport à chaque montée dans le car.
- **LE PORT DE LA CEINTURE EST OBLIGATOIRE DURANT LA TOTALITÉ DU TRAJET.** En cas de non-port de la ceinture, les contrevenants risquent une contravention de 135 euros (articles R.412-1 et R.412.2 du code de la route.
- Chaque élève doit rester assis à sa place et avoir un comportement correct durant toute la durée du trajet.
- Les sacs ou cartables doivent être placés sous les sièges.

À la descente du car :

- ATTENDRE CALMEMENT QUE LE CAR SOIT SUFFISAMMENT ÉLOIGNÉ AFIN D'AVOIR UNE VISIBILITÉ MAXIMALE AVANT DE TRAVERSER LA CHAUSSÉE.

Tout comportement qui pourrait gêner le conducteur, distraire son attention et mettre en cause la sécurité de tous est strictement interdit. Il est notamment interdit de parler au conducteur sans motif valable, crier, projeter quoique ce soit, se pencher dehors, fumer ou utiliser allumettes et briquets, de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et des issues de secours.

Tout manquement à ces règles, fera l'objet d'un signalement et pourra entraîner un avertissement ou l'exclusion (temporaire ou définitive) des services de transport scolaire.

En cas de dégradations commises par les élèves, la responsabilité des parents est engagée pour les élèves mineurs ou leur propre responsabilité si les élèves sont majeurs.

Toute évolution de la réglementation s'impose aux élèves et à leurs familles.

Le règlement des transports scolaires 2021 - 2022 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>

Date : | | | | |

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sont utilisées afin de répondre à vos demandes d'inscription et de renouvellement aux services de transport organisés par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal, auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données applicable à la gestion des services de transport scolaire sur www.breizhgo.bzh.

MENTIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD):

Les informations recueillies sur ces formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Kernouës, 1 Pont Mein, 29260 KERNOUËS pour la gestion du service garderie: inscription, facturation, suivi, contentieux et l'inscription au transport scolaire ainsi que la gestion du service accompagnement.

La base légale du traitement est une obligation légale.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : aux maires de Kernouës et ST Frégant, les élus ayant reçus délégation du maire pour les affaires relatives à l'enfance/ jeunesse des deux communes, les agents du secrétariat de Kernouës et de ST Frégant et l'agent d'animation de garderie. Pour le transport scolaire, les données seront également transmises au service responsable des transports de la communauté des communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes (CLCL) puis à la Région Bretagne par la CCLCL.

Les données sont conservées pendant l'année scolaire en cours plus le mois de septembre suivant et /ou le cas échéant le temps nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la commune de Kernouës, 1 Pont Mein, 29260 KERNOUËS, mairie.kernoues@wanadoo.fr, 02.98.83.05.04.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.